

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

---

**Séance du 19 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

**Etaient présents** : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

**Excusés** :

M. AFFLARD Christian  
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

**Avaient donné procuration** :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu  
Mme PARMENTIER Isabelle à Mme DELPORTE Marie-Françoise  
M. ARSCHOOT Dominique à Mme DUPONT Valérie  
M. BAILLY Claude à M. DEWAILLY Bruno  
M. DUCATEZ Marc à M. POULLIER Bernard

**Assistait à la séance** : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N° 8
------

<b>ASSOCIATION</b>
--------------------

Subvention de l'école de musique
----------------------------------

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 22

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 8 octobre 2022

Date de réception en préfecture : 28 octobre 2022

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 octobre 2022**

---

N° 8
------

<b>ASSOCIATION</b>
--------------------

Subvention de l'école de musique
----------------------------------

Préambule

L'association « École de Musique de Sainghin-en-Weppes » et la ville de Sainghin-en-Weppes ont conclu, le 15 février 2021 pour une durée de 4 années, une convention pluriannuelle d'objectifs afin de mettre en avant leur partenariat.

Cette convention a pour objet d'acter l'accompagnement, notamment financier, de la ville auprès de l'association, ainsi que les engagements de l'association vis-à-vis de la ville.

Cependant, l'association « École de Musique de Sainghin-en-Weppes » souhaite acquérir du matériel multimédia afin de valoriser l'espace associatif pour les adhérents. La valeur estimée du matériel est de 8000 €.

L'association a formulé le souhait d'obtenir une subvention à hauteur de 71 720 € TTC. La commune a déjà versé à l'association la somme de 59 501 € TTC.

Ainsi, il est proposé de valider la demande de subvention supplémentaire soit 12 219 € TTC pour l'association « Ecole de Musique de Sainghin-en-Weppes ».

**Considérant** la demande de l'association « Ecole de Musique de Sainghin-en-Weppes » d'une subvention supplémentaire pour financer l'acquisition de matériel multimédia,

**Considérant** la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil des adhérents des associations,

**Vu** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** l'article L1611-4 du Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L612-4 du Code de commerce,

**Vu** l'article D612-15 du Code de commerce,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 13 octobre 2022,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

**DECIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (21 voix pour, 6 absents),**

- **D'APPROUVER** la demande de subvention supplémentaire pour un montant de 12 219 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention supplémentaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

